

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20240124-01

DATE DE CONVOCATION

17/01/2024

DATE D’AFFICHAGE

17/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire ; M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoint ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme Myriam RONCIN, Mme LEHOURS Sophie, M. BOURIAUD Sébastien, Mme JOUNY Christine, Mme LABBE Véronique, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Mme LESCOP Corinne, M. GUINDRE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme COUILLEAU Françoise ;
De M. MOREAU Anthony à M. BENOIT Dimitri ;
De M. BOURDY Arthur à Mme HONO Claire ;
De M. MASSON Laurent à Mme MELLERIN Bernadette.

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain ; M. REPESSE Dominique, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline.

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : Orientations budgétaires 2024

Rapporteur : Mme Le Maire

Vu la commission finances du 16 Janvier 2024 ;

En application de l’article 12 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la République, codifié à l’article L 2312-1 du C.G.C.T., dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu par l’article L 2121-8 du C.G.C.T.

Il s’agit de définir les orientations budgétaires :

- en matière de fonctionnement et des projets d’investissements
- au niveau de la fiscalité et de l’endettement

Le rapport des orientations budgétaires 2024 présentant ces éléments est joint en annexe (ANNEXE ROB 2024).

L’article 107 de la loi Notre complète les règles relatives au débat d’orientations budgétaires :

- le DOB fait l’objet d’un rapport transmis au représentant de l’Etat ;
- il est pris acte du DOB par une délibération spécifique de l’assemblée délibérante et cette délibération fait l’objet d’un vote. Ainsi par son vote, l’assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires mais également de l’existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d’un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Les débats ont porté sur les points suivants :

Eclairage public :

Mme Mellerin s'interroge sur les retours concernant l'arrêté d'extinction de l'éclairage public et sur la communication qui en a été faite.

Mme Le Maire indique que les retours sont plutôt positifs. Parfois, certains nous interrogent par méconnaissance de l'arrêté. Plusieurs communications ont été faites à ce propos tout au long de l'année (Chef Chef, site Internet, Facebook). Elle rappelle que l'évolution des règles ont tenu compte des différences d'usage par lieu et par saisonnalité. Une particularité est à noter avec le maintien de l'éclairage toute la nuit pour la zone artisanale de la Princetière sur demande des artisans pour des problématiques de sécurité. C'est bien la commune qui décide attendu que l'EP est lié au pouvoir de police du maire et la communauté d'agglomération en charge de la ZAC ainsi que le syndicat des ports appliquent les règles prévues par la commune.

Mme Mellerin souligne que les remplacements par des LEDs de certaines ampoules d'EP est en cours et demande si au-delà du changement des 414 prévus, d'autres pistes sont explorées pour diminuer encore la facture.

Mme le Maire indique que comme voté en 2023 en conseil, un schéma directeur d'aménagement lumière est en cours de préparation (livraison mai 2024) qui prendra en compte en particulier la biodiversité et fera des préconisations en termes de luminosité entre autres. Cela aboutira à un Plan Pluri annuel d'Investissement mis en œuvre à la suite.

Masse salariale

M. Barré s'interroge sur le fort taux d'absentéisme sur 2023 et souhaiterait savoir s'il s'agit d'un phénomène collectif.

Mme le Maire indique que les arrêts sont tous liés à des problématiques médicales individuelles. La pyramide des âges de la collectivité explique en partie ce phénomène. M. Rohrbach évoque l'effet post-covid tant sur le plan de la santé mais aussi sur la valeur travail et qui aboutit à un plus grand nombre d'arrêts. Cette situation du personnel se constate partout dans la fonction publique comme dans le privé. Il est précisé aussi que la collectivité est suivi par les instances du comité médical et que des échanges très réguliers avec le médecin du travail ont lieu. Mme le Maire précise que lorsqu'une situation collective se pose, la commune met en place des protocoles d'accompagnement des cadres et des agents. L'année dernière une telle situation a donné lieu à une médiation qui a abouti rapidement à rétablir la sérénité dans le service concerné.

Service Titres d'identité

Tous les élus ont souhaité souligner la qualité du service des titres d'identité.

Service Conseiller numérique

M. Barré demande quelle suite sera donnée à cette mission dans les prochains mois.

Mme le Maire précise que la mission actuelle et les financements qui l'accompagnent s'arrête fin avril 2024. La poursuite ou non de la mission sera évoqué dans d'autres instances.

Travaux rue Chevecier

M. Guindré souhaiterait un point de situation sur les travaux rue du Chevecier attendu les remontées depuis quelques jours sur le sujet (montant de l'opération, prise en compte des problématiques constatés). Il estime que pour les personnes âgées, il peut y avoir un problème de perception des ailerons de requin et que les risques de chutes sont importants. Mme Leroux pense que ce sujet n'a jamais été évoqué auprès des élus ni pendant les commissions adhoc. A ce propos, elle remarque que le comité de sécurité routière ne s'est pas réuni en 2023.

Mme le Maire indique que ce projet a été concerté avec les commerçants qu'elle a reçu en mairie et évoqué lors de la commission vie économique. Le projet a été initié avant tout pour permettre une meilleure sécurité des piétons sur les trottoirs attendus les comportements de nombreux automobilistes qui s'y garent les rendant dangereux et parfois inaccessibles. Le mobilier urbain précédant était obsolète, absent par endroit et peu efficace si on évoque en particulier les boules qui étaient encore moins visibles que les dents de requin. Le constat fait sur le non respect à 3 endroits des normes PMR est partagé. Il est à déplorer le manque d'accompagnement et de professionnalisme de l'entreprise qui a posé le mobilier. Un rendez-vous le 22 janvier a permis d'identifier les ailerons qui posent problème et plusieurs seront retirés dans les prochains jours. Le montant de l'opération se porte à 43 000 €. Les modifications à venir seront portées par l'entreprise s'agissant de non respect des normes qu'elle devrait appliquer.

Restructuration du groupe scolaire

Mme Mellerin aimerait que soit précisé la notion de salles modulables.

Mme le Maire explique qu'au rez de chaussée sera créé un bureau pour le directeur, un espace pour les professeurs et une salle de classe. L'ancienne classe du directeur sera agrandie et fait partie du périmètre du projet. Cela permettra de d'accueillir une classe de l'étage pour améliorer l'accessibilité et le confort des enseignants et des élèves.

ALSH

Mme Mellerin souhaite savoir pourquoi la prospective 2024 ne fait pas apparaître ce projet.

Mme le Maire précise que les études de faisabilité technique débutent en ce début 2024. C'est ce qui définira l'emprise nécessaire et permettra de faire intervenir le géomètre et ensuite la préparation des actes notariés qui aura lieu début 2025.

Ancienne poste

M. Guindré s'interroge sur les investissements conséquents prévus sur l'ancienne poste et sur la pertinence d'un tel montant au regard du potentiel devenir de ce lieu. Il souhaite aussi connaître les usages prévus.

Mme Mellerin souhaite qu'une visite soit organisée sur site à l'issue des travaux.

Mme le Maire indique que c'est le CLA qui sera l'occupant de la partie de la poste qui va subir des travaux (le CDA sera hébergé dans la salle Adriatique du complexe sportif jusqu'à la création de la résidence sénior autonomie dans laquelle il occupera la salle polyvalente). Les travaux ont un montant important du fait de la nécessité de respecter des normes coupe-feu s'agissant d'un ERP. Le CLA a vocation à y rester jusqu'à l'ouverture de la salle associative de l'espace Comberge en 2027.

L'emprise de la poste avait été prévue initialement pour permettre un agrandissement de l'école (réhabilitation ou démolition). M. Rorhbach précise qu'au vu de la démographie actuelle, on peut s'interroger sur l'évolution de l'effectif de l'école à 10 ans, ce qui rend l'amortissement de ces travaux cohérents. Ces derniers permettront après 2027 s'il s'avère pertinent de donner une autre destination à ce bâtiment.

Centre de secours

Mme Mellerin se demande quel rôle joue la commune dans ce projet et de fait son inscription dans le DOB.

Mme le Maire précise que la commune en 2023 a participé aux études d'opportunité en particulier en organisant de nombreuses visites techniques et politiques sur site pour défendre les intérêts des sapeurs-pompiers de la commune qui sont actuellement dans des conditions d'exercice très difficiles. Les échanges avec le SDIS ont permis de démontrer l'intérêt du projet. L'apport du foncier potentiel par la commune (une partie du site actuel du centre technique municipal) détermine d'autant plus le rôle primordial que doit jouer la commune. Les décisions du SDIS seront connues dans les prochaines semaines.

Espace extérieur de la Viauderie

Mme Leroux aimerait savoir où en sont les projets de terrain de basket prévus dans le budget participatif de 2021, les clôtures et l'installation potentielle des campings car sur le site de la Viauderie.

M. Rohrbach indique que le projet a été requalifié et intégré dans un projet de City stade plus vaste. Celui fera partie de la programmation des investissements ultérieurs.

M. Jacob indique que les travaux de clôture ont été fait.

Mme le Maire précise que le projet d'installation d'une aire de camping-car est en cours de négociation sur un autre site. A ce stade, il est encore trop tôt pour l'évoquer.

Pénalités de la loi SRU

Mme Mellerin s'interroge sur la pertinence des objectifs de la loi SRU et les possibilités de modulation des objectifs entre territoire.

Mme le Maire constate que l'objectif pour la commune de 600 logements sociaux n'est pas atteignable. Pour autant la commune lance différents projets incluant des logements sociaux (résidence autonomie sénior, maison des professionnels de santé). M. Rorhbach indique qu'il n'y a pas de marge de manœuvre possible. Il précise cependant que tous les projets en cours qui vont aboutir dans quelques semaines pour certains comme la Princetière permettront d'être remboursé d'une partie de la pénalité. La commune développe aussi une politique foncière volontariste en négociant avec les aménageurs pour aboutir à un taux le plus important possible dans les opérations qu'ils lancent. C'est le cas par exemple avec celui sur une emprise foncière des Bahuchets.

Prospective

M. Barré s'interroge sur la capacité de la commune à réaliser le montant des investissements programmés pour la fin du mandat au regard des dépenses réellement faites depuis 2020.

Mme Mellerin ne comprend pas pourquoi certains projets qui avaient été étudiés lors des précédentes années n'avaient pas été lancés.

Mme le Maire indique que ces montants sont réalistes. Elle souhaite rappeler plusieurs phénomènes qui ont contribué depuis 2020 à des montants d'investissement relativement modestes. Tout d'abord, l'ancienne mandature a fait le choix de ne pas mettre en route de nouveaux projets, considérant que c'était à la nouvelle de décider de ses orientations. 2020-2021 a été marqué par de nombreuses difficultés (COVID, l'impossibilité de se réunir, le départ du DGS précédent, effectifs manquants). Ceci a ralenti le démarrage des réflexions et limité les possibilités de mise en œuvre. Le plan guide entamé sur l'année 2021 en concertation avec la population a donné lieu à un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans établi en 2022. Les études inhérentes ont commencé en 2023 et donnent lieu maintenant aux dépenses de travaux.

Concernant des projets plus anciens, il s'avérerait nécessaire de les requestionner, tant sur le plan technique que réglementaire mais aussi définir leur niveau de priorité par rapport à l'ensemble des projets à mettre en œuvre sur la commune.

Travaux structurants

Mme Mellerin demande pourquoi le projet de réhabilitation de la mairie n'a pas été lancé.

Mme le Maire indique que comme d'autres projets dont la nécessité n'est pas remise en cause, la réalité des finances de la commune et la capacité à faire a obligé à certains arbitrages. Ce projet est donc décalé dans le temps.

Pilotage

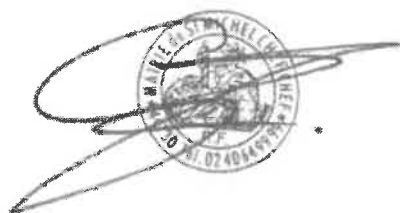
Mme Leroux s'étonne de ne pas être au courant de projets en cours sur la commune et regrette que certains comptes-rendus des commissions arrivent si tardivement. M. Barré évoque que la concertation avec les citoyens est une bonne chose mais donne lieu à des temps longs et une inertie dans la réalisation des projets. Il souhaiterait revoir le mode de fonctionnement des projets pour associer plus les élus.

Mme le Maire rappelle son souhait de transparence auprès des élus, les associant à toutes les concertations citoyennes et demandant à ce que tous les projets soient évoqués en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter la tenue du Débat Orientations budgétaires de la collectivité 2024 sur la base du rapport présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme.

Maire



Eloïse BOURREAU-GOBIN

Secrétaire de séance

Claire HONO

DATE DE CONVOCATION
17/01/2024
DATE D’AFFICHAGE
17/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20240124-02

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire ; M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoint ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme Myriam RONCIN, Mme LEHOURS Sophie, M. BOURIAUD Sébastien, Mme JOUNY Christine, Mme LABBE Véronique, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Mme LESCOP Corinne, M. GUINDRE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme COUILLEAU Françoise ;
De M. MOREAU Anthony à M. BENOIT Dimitri ;
De M. BOURDY Arthur à Mme HONO Claire ;
De M. MASSON Laurent à Mme MELLERIN Bernadette.

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain ; M. REPESSE Dominique, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline.

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : ADMISSION CREANCES EN NON VALEUR

Rapporteur : Mme Le Maire

Vu l’instruction comptable M57,
Vu la commission des finances du 16 janvier 2024

Le Service de Gestion Comptable de Pornic indique que suite à un dossier de surendettement, l’ensemble des titres émis concernant un habitant de Saint-Michel-Chef-Chef ne sera pas recouvré. Il s’agit de titres de recettes pour la cantine émis en 2018 et 2019 pour un montant total de 1 109,40 € (ANNEXE DELIB 1).

Il convient donc de déclarer ces titres non recouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide l’admission en non-valeur de la somme de 1 109,40 €.

Maire

Eloïse BOURREAU-GOBIN

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Claire HONO

DATE DE CONVOCATION
17/01/2024
DATE D’AFFICHAGE
17/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20240124-03

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : **27**
Présents : **19**
Votants : **23**

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire ; M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoint ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme Myriam RONCIN, Mme LEHOURS Sophie, M. BOURIAUD Sébastien, Mme JOUNY Christine, Mme LABBE Véronique, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Mme LESCOP Corinne, M. GUINDRE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme COUILLEAU Françoise ;
De M. MOREAU Anthony à M. BENOIT Dimitri ;
De M. BOURDY Arthur à Mme HONO Claire ;
De M. MASSON Laurent à Mme MELLERIN Bernadette.

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain ; M. REPESSE Dominique, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline.

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : DENOMINATION D’UNE PLACE

Rapporteurs : M Rémy Rohrbach/Mme Anne-Hono-Testu

Vu la commission urbanisme en date du 21 janvier 2024.

La commune souhaite dénommer la place située entre l’intersection de l’avenue de la Liberté, l’avenue de la Convention, l’avenue de Touraine et l’avenue du Cormier (ANNEXE DELIB 3-1 plan de situation).

Afin de mettre en valeur son travail, il est proposé de nommer une place de Tharon au nom du Dr TESSIER Michel, habitant de St Michel Chef Chef.

Médecin généraliste, Michel TESSIER était aussi Docteur en Histoire et en Archéologie. Pendant une grande partie de sa vie, il a fouillé le sol du Pays de Retz. Il a découvert des poteries datant du néolithique. Il a participé à de nombreux articles sur ses découvertes archéologiques et publié plusieurs ouvrages.

Une plaque de voirie (*Place du Docteur Michel Tessier – Médecin et Archéologue du Pays de Retz 1924-2014*) sera appliquée conformément au plan (ANNEXE DELIB 3-2 DELIB PANNEAU).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **de dénommer la place située entre l'intersection de l'avenue de la Liberté, l'avenue de la Convention, l'avenue de Touraine et l'avenue du Cormier, à savoir : Place du Docteur Michel Tessier – Médecin et Archéologue du Pays de Retz 1924-2014 ;**
- **d'apposer une plaque de voirie sur ce carrefour à sens giratoire.**

Maire



Eloïse BOURREAU-GOBIN

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance



Claire HONO

DATE DE CONVOCATION
17/01/2024
DATE D’AFFICHAGE
17/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20240124-04

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire.

Présents : Mme BOURREAU-GOBIN Eloïse, Maire ; M. ROHRBACH Rémy, Mme COUILLEAU Françoise, M. JACOB Yvon, Mme HONO-TESTU Anne, M. BENOIT Dimitri, Mme COLAS Sandrine, Adjoint ; M. FERRE Thomas, Mme HONO Claire, Mme Myriam RONCIN, Mme LEHOURS Sophie, M. BOURIAUD Sébastien, Mme JOUNY Christine, Mme LABBE Véronique, Mme MELLERIN Bernadette, M. BARRE Denis, Mme LEROUX Fabienne, Mme LESCOP Corinne, M. GUINDRE Jean-Louis, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

De Mme DAVAL Sandra à Mme COUILLEAU Françoise ;
De M. MOREAU Anthony à M. BENOIT Dimitri ;
De M. BOURDY Arthur à Mme HONO Claire ;
De M. MASSON Laurent à Mme MELLERIN Bernadette.

Absents : M. VIGNEAUX Sylvain ; M. REPESSE Dominique, M. VONNET Marcille ; Mme PRUNEAU Céline.

Secrétaire de séance : Claire HONO

OBJET : AVENANT A LA CONVENT D’ECO-PATURAGE

Rapporteur : Mme Françoise COUILLEAU

Par convention en date du 12 mai 2022 (ANNEXE DELIB 4-1), la commune a souhaité confier à PATU’RETZ pour une durée de 3 ans l’entretien en éco-pâturage d’une surface de 4,65 Ha au cœur du site communal de la Coulée Verte.

Pour mémoire, les parcelles concernées par cette prestation sont cadastrées BH1 et BH2 (1500m² clôturés), AX445 (2190m² clôturés en 2023), AX446, BH5-8-9-21-75, BI110-117-118-125-126.

Le coût de cette prestation est de 6 000 € TTC par an (hors matières premières et animations pédagogiques). 4 animations pédagogiques par an sont réalisées pour un montant annuel de 600 € TTC.

Après une année d’expérience, il s’avère opportun d’augmenter la surface proposée à l’éco-pâturage. Les parcelles proposées sont cadastrées BK046-048-083 pour une surface supplémentaire de 2,63 Ha. Il est également inclus une fois par an, la réalisation d’une fauche tardive des refus sur les parcelles pâturées. Le coût de cette nouvelle prestation d’éco-pâturage et de fauchage tardif est d’un montant de 3 913 € TTC par an.

Aux vues des retours très positifs concernant les animations, il est proposé d’ajouter 2 animations pédagogiques supplémentaires par an à destination du grand public en lien avec l’éco-pâturage, le soin aux animaux (tonte, etc...). Le coût de ces 2 animations supplémentaires est fixé à 300 € TTC par an.

Ces évolutions modifient donc la prestation comme suit :

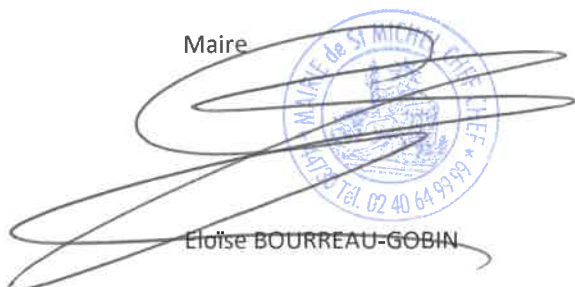
- la prestation globale en éco-pâturage / fauchage tardif de l’ensemble des 7,28 Ha moyennant une rémunération annuelle de 9 913 € TTC,
- la prestation globale pour les 6 animations pédagogiques moyennant une rémunération annuelle de 900 € TTC.

Les investissements consentis par la commune et par PATU'RETZ sont suffisamment important pour justifier un allongement de la durée initiale de la Convention pluriannuelle qui passerait de 3 ans à 5 ans. Les conditions de renouvellement et de résiliation restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **d'approuver l'agrandissement de la zone mise à disposition pour l'Eco-pâturage ;**
- **d'ajouter 2 animations pédagogiques par an à la prestation demandée ;**
- **de modifier les tarifs comme ci-dessus ;**
- **de porter à 5 ans la durée de la convention initiale ;**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention (ANNEXE DELIB 4-2) d'Eco-pâturage et tout document permettant d'exécuter cette délibération.**

Maire



Eloïse BOURREAU-GOBIN

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance



Claire HONO